INFOCOMMUNE
MAI 2018
N° 129

Saint-Léger en Gaume



BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATION TRIMESTRIEL

SOMMAIRE

- Le mot du Bourgmestre
- Vie communale
- Environnement
- Agriculture
- Vie sociale
- Vie culturelle
- Vie sportive
- Vie touristique
- Petite enfance, jeunesse et enseignement
- Nos joies, nos peines
- Chronique léodégarienne







Poncelet Assurances S.P.R.L.

Assurances - Prêts - Financements
Agréé F.S.M.A. : 013980 A N° entreprise : 0426213842

Rue du 5 Septembre, 29
6747 Saint-Léger

Tél. : 063/23 93 44
Web : http://013980.brokerweb.be
E-mail : poncelet.luc@portima.be

Bureau ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Sauf le mercredi après-midi sur rendez-vous et fermé le jeudi après-midi

KÉVIN BILOCQ
TERRASSEMENT - NIVELLEMENT - AMÉNAGEMENT
+32 497 94 27 19
info@kevinbilocq.be
www.kevinbilocq.be
Châtillon

MT Toiture
Couverture, charpente, zinguerie

Mickaël Tasiaux

6 rue de France
6747 Saint-Léger

0491/457005
mt.toiture@hotmail.be

MT Toiture

Optique Goffinet
Saint-Léger
Tél. 063/23 92 21

Heures d'ouverture :
Lundi de 14h à 19h
Mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h
Samedi de 9h à 12h
Egalement sur RDV

GAUME DECORS sprl
Peinture - Décoration intérieure et extérieure
Revêtements murs et sols




HYDROFUGE FAÇADE PEINTURE FAÇADE
0475/48 33 20 - 063/23 41 20 • 6747 Châtillon

Regifo.be Edition SPRL
Notre société réalise depuis plus de 30 ans pour les indépendants, associations, PME, entreprises et autres...

- Création logo - Création image visuelle
- Flyers - Triptyques - Folders (avec ou sans distribution en toutes-boîtes)
- Brochures et dépliants explicatifs ou de présentation
- Cartes de visite - Bons de commande - Factures - Bordereaux

> Vous êtes à la recherche d'une nouvelle collaboration dans ce domaine.
> Vous souhaitez donner un nouveau dynamisme à votre communication.
> Vous êtes sensibles au budget que représente votre poste communication.

Nous sommes la solution.
Vous désirez un renseignement sur nos services ?

Contactez-nous, nous viendrons vous présenter tout notre savoir-faire :
Par mail : info@regifo.be ou par tél. 071 / 74 01 37

- rue Saint-Roch, 59 - 5070 Fosses-la-Ville -

COIFFURE Création
Fabiola Weiler
Spécialiste du cheveu et du cuir chevelu
Dames - Hommes
Enfants

Nous allons vous chercher et nous vous ramenons si vous le souhaitez lors de la prise de RDV.
+ Service à domicile

SALON CLIMATISÉ EN ÉTÉ
WIFI GRATUIT
du mardi au vendredi de 8h30 à 18h non stop
le samedi de 8h30 à 16h NON STOP
+ horaires spéciaux sur rendez-vous

063 21 76 41
0478 81 50 72
Rue du Pachy, 1
6747 CHATILLON

Table des matières

Le Mot du Bourgmestre 3

Vie communale
- Heures d'ouverture de la Maison Communale 4
- Réservations des salles et de la cafétéria du complexe sportif 4
- Elections communales et provinciales 4
- ALE : emplois de proximité 5
- Un enfant, une transaprente 5
- Journées wallonnes de l'eau 5
- Be Wapp : communes plus propres 6
- Accueil des nouveaux arrivants 7
- De la vapeur pour désherber 7

Environnement
- Infos du groupe IDELUX-AIVE 7
- Fauchage tardif 8

Agriculture
- Qualité de l'eau et pratiques agricoles 9
- Engrais de ferme 9
- Préserver l'eau des pesticides 10
- Matériaux durables pour le jardin 10
- Cultures pièges à nitrate 10

Vie sociale
- Nouveaux indépendants 11
- Permanence juridique au CPAS 12
- Le CPAS vous informe 12
- Projets de rénovation ? 12
- Santé mentale 13

Vie culturelle
- Atelier de l'Ermite 13
- News de la bibli 14

Vie touristique
- Saison estivale au Lac de Conchibois 16
- News du SI 16

Petite enfance, jeunesse et enseignement
- Prêts pour l'immersion 17
- Coussins ergonomiques 17
- A l'école...en pyjama! 17
- Dictée du Balfroid 18
- Rallye Mathématique 18
- Boite à livres 18
- Limitons nos déchets 18
- Poussins en classe 19
- Ateliers d'échanges 19
- Plaine d'été et stages 19
- Les enfants racontent 21
- Animation intergénérationnelle 21
- Journées scrapbooking 22

Nos joies, nos peines 22

Chronique léodégarienne 22

Saint-Léger en Gaume

LE MOT DU BOURGMESTRE

Mesdames, Messieurs,
Chers Léodégariens,

Voilà un an, je vous ai parlé des travaux que l'on exécute sur notre réseau d'égouttage.

Ces travaux avancent bien. Notre station d'épuration fonctionne depuis le début de l'année et traite pour l'instant +- 25% de nos eaux usées. Deux tronçons restent à réaliser dans les prochaines semaines, afin que l'ensemble des eaux usées du village de Saint-Léger soit traité.

Dans un tout autre domaine, étant régulièrement interpellé lors de conflits de voisinage, je voudrais rappeler quelques points repris dans notre règlement général de police.

Celui-ci se trouve sur le site Internet de notre commune.

Le bruit *(article 3.2.3)*

Sont interdits, tous bruits ou tapages diurnes, de nature à troubler anormalement la tranquillité des habitants.

1. *de procéder sur la voie publique à la mise au point bruyante d'engins à moteurs quelle qu'en soit leur puissance.*
2. *d'utiliser des tondeuses à gazon, tronçonneuses et scies circulaires ou autres engins bruyants en semaine entre 21 heures et 8 heures. Les dimanches et jours fériés, l'usage de ces engins est interdit.*
3. *Le sciage du bois, réalisé en grande quantité par une machine dont la puissance dépasse 10 KW et entraînant une gêne manifeste pour les voisins est interdit les dimanches et les jours fériés. Il est autorisé en semaine de 9 h à 19 h et le samedi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 18 h.*

Je rappelle également l'article 89 du code rural qui spécifie que :

Les feux allumés en plein air *doivent être situés à plus de 100 m des habitations, édifices, forêts, bruyères, bois, vergers, plantations, haies, meules, tas de grain, paille, foin, fourrage ou tous autres dépôts de matières inflammables ou combustibles.*

Le respect de ces règles élémentaires éviterait bien des problèmes entre voisins.

Cela étant dit, je vous souhaite une bonne lecture.

Votre Bourgmestre,
Alain RONGVAUX



Heures d'ouverture de la Maison Communale

	8H	9H	10H	11H	12H	13H	14H	15H	16H	17H	18H	19H
LUNDI		FERME	FERME	FERME				OUVERT	OUVERT			
MARDI		OUVERT	OUVERT	OUVERT				OUVERT	OUVERT			
MERCREDI		FERME	FERME	FERME				OUVERT	OUVERT			
JEUDI		OUVERT	OUVERT	OUVERT				OUVERT	OUVERT			
VENDREDI		OUVERT	OUVERT	OUVERT				OUVERT	OUVERT			
SAMEDI		OUVERT	OUVERT	OUVERT								
DIMANCHE												



Monsieur le Bourgmestre de Saint-Léger
Rue du Château, 19
B-6747 SAINT-LEGER



Tél : +32 (0)63/23.92.94
Fax : +32 (0)63/23.95.82



www.saint-leger.be
commune.saint-leger@publilink.be

Réservations des salles et de la cafétéria du complexe sportif

Vous souhaitez réserver les salles ou la cafétéria du complexe sportif ?

Pour réserver ou modifier une location, veuillez contacter, par téléphone du lundi au vendredi, de 13h00 à 16h00 ou par e-mail :

- Madame Mélissa SCHUMACKER - 063/23.92.94 – **melissa.schumacker@publilink.be**
- Monsieur Daniel TOUSSAINT - 063/58 99 22 - 063/23 92 94 - **daniel.toussaint@publilink.be**.

Heures d'ouverture de la cafétéria

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi / Dimanche
21h-23h30	Fermé	21h-23h30	19h-23h30	20h-23h	Fermé

Elections communales et provinciales du 14 octobre 2018

Avis aux citoyens non belges

Les citoyens non belges européens et non européens ont la possibilité de participer à **l'élection communale** en s'inscrivant sur la liste des électeurs.
Les conditions d'électorat sont les suivantes pour un **ressortissant européen** :

- posséder la nationalité d'un Etat membre de l'Union européenne,
- être âgé de 18 ans au plus tard le jour de l'élection (donc être né avant le 15.10.2000),
- être inscrit dans les registres de la population ou des étrangers de la commune auprès de laquelle la demande est introduite au plus tard le 31.07.2018 (l'arrêt des listes électorales est prévu le 01.08.2018),
- ne pas se trouver dans l'un des cas d'exclusion ou de suspension des droits électoraux,
- les conditions d'âge et de non-suspension ou de non-exclusion des droits électoraux doivent être remplies au plus tard le jour de l'élection.

Les conditions d'électorat sont les suivantes pour un **ressortissant non européen** :

- Etre âgé de 18 ans au plus tard le jour de l'élection (donc être né avant le 15.10.2000).
- Etre inscrit dans les registres de population ou des étrangers de la commune au plus tard le 31 juillet 2018. L'arrêt des listes électorales est prévu le 01.08.2018.
- Jouir des droits civils et politiques, c'est-à-dire ne pas être suspendu ou exclu du droit de vote.
- Faire valoir, au 31.07.2018, **cinq années ininterrompues de résidence principale en Belgique couvertes par un séjour légal**.
- Faire une déclaration par laquelle vous vous engagez à respecter la Constitution, les lois du peuple belge et la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Si vous désirez être inscrits sur la liste des électeurs, un formulaire d'inscription que vous devez compléter, signer et remettre au secrétariat communal, **avant le 31.07.2018**, est disponible au secrétariat ; il peut également être téléchargé sur le site internet de la commune (**www.saint-leger.be**) ou sur le portail officiel des élections (à l'adresse **http://electionslocales.wallonie.be**). La notification de votre inscription vous sera ensuite transmise officiellement.

NB. Si vous avez déjà sollicité votre inscription lors d'une élection **communale** précédente, celle-ci est toujours valable et ne doit pas être renouvelée.

Volontariat des assesseurs

Le décret du 09.03.2017 prévoit la possibilité de faire appel à des assesseurs volontaires pour les bureaux de vote et de dépouillement.
Les conditions : être belge, 18 ans minimum, domicilié à Saint-Léger, jouir des droits de vote, ne pas être dans un cas d'incompatibilité.
Si vous êtes intéressés par cette fonction, vous pouvez retirer un formulaire d'inscription au secrétariat communal ou télécharger ce formulaire sur le site internet de la commune ou sur le portail officiel des élections (voir adresse ci-dessus).

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à l'agent responsable des élections, Danielle BOUVY, en téléphonant au secrétariat communal (063/23.92.94) ou par mail (**danielle.bouvy@saint-leger.be**).

L'ALE propose des emplois de proximité

Ces emplois permettent :

- **à des chômeurs** de longues durée et à des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale de se réinsérer socio professionnellement ;
- **à des particuliers, des associations, des communes, des ASBL, des CPAS, des établissements d'enseignements, des horticulteurs ou agriculteurs** de bénéficier des services non rencontrés par les circuits réguliers du travail tels que les petits travaux de bricolage, de jardinage, la garde d'enfants ou de personnes malades, l'accueil des enfants avant ou après l'école…

Le travail en ALE vous permet de prester quelques heures par mois et recevoir un complément à votre indemnité chômage pouvant aller jusqu'à 287€, plus frais de déplacement.

Vous désirerez en savoir plus, n'hésitez pas à prendre contact avec Marylène JACQUES, Agent ALE Forem. Elle vous accueille dans les locaux de l'Administration Communale, le **jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h.**

Agence Locale pour l'Emploi

ASBL
Agence Locale pour l'Emploi de Saint-Léger
rue du Château 19, 6780 Saint-Léger
Tél : 063/589925 (le jeudi, de 9h à 12h et de 14h à 16h)
0498/685191 (la semaine, de 8h30 à 12h)
ale.saintleger@gmail.com

Un enfant, une transparente

C'est sous un beau soleil d'hiver que 30 plants de transparente de Saint-Léger ont été distribués le 24 février dernier.





Les Journées Wallonnes de l'Eau

Le dimanche 15 mars, la Commune, en collaboration avec le Syndicat d'Initiative, les Amis de la Rouge eau et le Contrat Rivière Semois-Chiers, la Vallée de la Rouge Eau a été présentée. Le matin, devant un bon feu de bois, Céline et Valère ont donné des explications sur les actions du contrat Rivière et ont fait un exposé sur les castors et rongeurs. Suivi de questions réponses très intéressantes. L'après-midi, le guide DNF Jean-Claude BERGUET, a fait découvrir, le long de la Rouge Eau, les Crons en donnant toutes les explications aux participants très intéressés. Une bien belle journée de fin d'hiver.







« Saint-Léger subit toujours la pollution de la route des canettes qu'est la RN 82, pourtant la propreté de la commune monte en puissance.

Samedi matin, on s'est une nouvelle fois bousculé dans les garages de la commune de Saint-Léger pour revêtir le gilet jaune fluo «Be Wapp» des nettoyeurs. Une ambiance intergénérationnelle fleurant le petit noir ou le chocolat du matin qui une nouvelle fois a réjoui l'échevine Monique Jacob-Bressard, la «Madame Propre» dont la réputation a depuis longtemps dépassé les limite de sa commune.

Une échevine qui jette un coup d'œil dans son rétroviseur environnemental. «*Je ne peux qu'exprimer mon bonheur de constater depuis une douzaine d'années une constante montée en puissance de la démarche citoyenne d'habitants des trois villages de la commune concernés par la propreté*».

C'est vrai que l'échevine et son équipe tout en inculquant le respect de l'environnement, ont transformé en une fête, les journées «Communes propres» devenues «Be Wapp». Un plaisir dont certains ne veulent pas se priver même en cas d'entorse. Une fête colorée annoncée depuis plus d'une décennie par des tonneaux «signaleurs» le long de la RN 82.

Des groupes prennent des secteurs en charge, des enfants sont encadrés par la police. Ils invitent les automobilistes à encore plus de propreté.

Une journée qui se termine en franche amitié devant des douceurs solides et liquides. Une démarche qui depuis trois ans a même été jusqu'à séduire des «géocacheurs» de la région, de Wallonie, du Grand-Duché et de la Lorraine» (lire ci-contre). Bref, et bien que la pollution soit en diminution dans les villages, ce n'est pas le cas des rivières et campagnes. C'est par une nouvelle et encore plus importante moissons de sac que la démarche Be Wapp s'est terminée.

RN 82: un sac de canettes tous les 100 m

Cette récolte plus importante, l'échevine l'explique. «*Depuis longtemps, je me doutais d'une concentration de canettes et autres détritus le long de la RN 82 Virton-Arlon qui traverse la commune*». Dans une démarche concertée avec l'échevinat de l'Environnement de Virton, le nettoyage le long de cette route a été mis en place (lire ci-contre). Et sur le territoire de Saint-Léger, le résultat a nettement dépassé les estimations les plus pessimistes. «*Sur les 7 km qui séparent la sortie de Ethe de l'entrée de Saint-Léger, les scouts ont collecté 70 sacs. Soit un sac tous les 100 m, rempli en grande majorité de canettes de bière et de boissons énergisantes*». Édifiant ! »

Article de l'Avenir du Luxembourg du lundi 26 mars 2018 – Georges VAN DEN ENDE











Soirée d'accueil des nouveaux arrivants

C'est pour une trentaine de nouveaux inscrits dans les registres de la commune que cette soirée de présentation s'est tenue. Présentation de la commune et des différents services proposés aux citoyens. Un verre de l'amitié a été offert dans les locaux de la bibliothèque pour la faire découvrir à ceux qui ne la connaissaient pas encore.





De la vapeur pour désherber

Dans le cadre de la Convention des Maires et la volonté de la Commune de travailler sans pesticides, le service travaux s'est vu offrir, depuis peu, une machine nouvelle génération et innovatrice !

Cet « outil de travail », totalement respectueux de l'environnement puisqu'électrique, permettra aux ouvriers de réaliser diverses tâches ingrates en améliorant leurs conditions de travail :

- Le désherbage des cimetières, grâce à la vapeur propulsée à 120 degrés Celsius ;
- Le nettoyage haute pression des panneaux routiers, du mobilier urbain, des parvis des églises, des trottoirs et bien d'autres encore ;
- Le débouchage des avaloirs et des canalisations ;
- L'arrosage des quelques 6000 plants de fleurs dans les différents parterres des trois entités de la Commune.

Une bien belle acquisition qui fera, nous en sommes certains, le bonheur de tous !



ENVIRONNEMENT

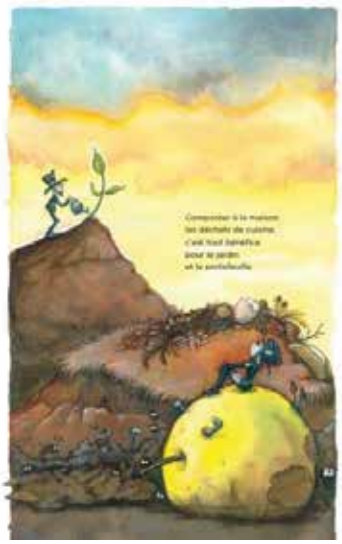


Les infos du Groupe IDELUX-AIVE

LE CONSEIL DU MOIS

Composter à la maison les déchets de cuisine, c'est tout bénéfice pour le jardin et le portefeuille.

>>> Plus d'infos sur www.idelux-aive.be, > Déchets > Réduire les déchets > Je composte mes déchets de cuisine et de jardin



EAU

L'AIVE vous dit pourquoi il faut se raccorder aux égouts

Si vous n'êtes pas raccordé aux égouts, où vont vos eaux usées ?

Ce n'est pas très compliqué à imaginer... Soit elles s'infiltrent dans le sol, soit elles arrivent directement dans un cours d'eau... Aucune de ces solutions n'est recommandable. Les eaux usées doivent être collectées et traitées.

Pour traiter la pollution

Une fois utilisées à la maison, les eaux que vous évacuez sont chargées de différents polluants : de l'azote, des phosphates, des graisses, des savons, des matières en suspension,... On parle alors d'eaux « usées ». Ces eaux doivent être épurées (nettoyées) avant d'être rejetées dans l'environnement (dans un cours d'eau habituellement). En zone d'assainissement collectif, ce sont les stations d'épuration, gérées par l'AIVE, qui assurent ce traitement de l'eau. Les égouts et les collecteurs permettent d'y acheminer les eaux usées. Le raccordement des maisons aux égouts est donc impératif !

Que faire des eaux claires ?

Les eaux usées proviennent des usages que vous faites de l'eau dans la maison : elles sont polluées et doivent donc être traitées.

Les eaux claires proviennent de l'eau de pluie qui ruisselle sur votre toit ou qui est collectée dans le drain qui entoure votre maison : ces eaux ne sont pas polluées. Les eaux claires n'ont pas leur place dans le réseau d'égouttage. Elles surchargent le réseau et diluent la pollution. Et lorsque les eaux usées sont diluées, leur épuration est plus compliquée. Choisissez donc un autre mode d'évacuation pour vos eaux claires.

>>> Plus d'infos sur www.idelux-aive.be, > Eau > Quelles obligations respecter en zone d'assainissement collectif ?



TOURISME

Houtopia fait peau neuve et rouvre ses portes le 29 mars.

« Houtopia, univers de sens »

Après plus de 20 ans, Houtopia fait peau neuve et réinvente son espace indoor. Cette transformation, réalisée en partenariat avec IDELUX Projets publics, proposera aux visiteurs, dès le 29 mars, un tout nouveau produit dédié à la découverte des 5 sens et baptisé « Houtopia, univers de sens ».

À découvrir « en chaussettes »

Tout l'espace intérieur est maintenant dédié aux expériences sensorielles.

80 activités adaptées aux différents stades de développement de l'enfant vous attendent. L'éveil des sens est au cœur de la visite !

Petite particularité, la visite de cet espace sensoriel s'effectue sans chaussures. Une paire de chaussettes est distribuée gratuitement à tous les visiteurs !

Une plaine de jeux extérieure géante...

En complément à l'espace sensoriel intérieur, la plaine de jeux propose des modules de jeux adaptés à tous les âges. En juillet et août, des structures gonflables complètent les installations et par beau temps, l'Houto'splash, une structure gonflable aquatique, fait le bonheur des enfants.



À redécouvrir :

*** Durant l'année scolaire : *** du mercredi au vendredi : de 13h à 17h ; samedi et dimanche : de 11h à 17h.

*** Juillet/août : du lundi au dimanche : de 10h à 18h. ***

>>> Plus d'infos sur www.houtopia.be

HOUTOPIA univers de sens

Le fauchage tardif, idéal pour la sauvegarde de la biodiversité

Depuis plusieurs années, notre commune réalise l'entretien des abords du réseau routier en respectant le développement de la biodiversité et les impératifs de sécurité routière. Dans les endroits où la végétation herbacée doit être maintenue courte (bande de sécurité, intérieur des virages, croisement, sortie de chemins), le fauchage est réalisé autant de fois que nécessaire, tandis que sur le reste des bords de routes, là où il n'existe aucune contrainte en matière de sécurité, la végétation a l'occasion de se développer plus librement, jusqu'à la fin de l'été, pour permettre le fleurissement des espèces végétales et la vie des animaux qui s'y nourrissent et s'y reproduisent.





Sur les talus routiers, les floraisons se succèdent jusque tard dans l'année, parfois jusqu'aux premières gelées. Toutes ces floraisons tardives sont bénéfiques pour les espèces animales, dont les oiseaux et les insectes, car elles apparaissent à une époque de l'année où les sources de nourriture se raréfient dans l'environnement dans lequel ils évoluent. Il est dès lors judicieux de ne pas procéder en pleine période estivale, au fauchage complet des dépendances vertes du réseau routier. Ces travaux précoces sont défavorables à la biodiversité, en particulier aux insectes pollinisateurs qui jouent un rôle capital dans la production des ressources alimentaires de l'humanité.





Une initiative de la Chambre Provinciale d'Agriculture du Luxembourg, du Département du Développement du SPW et de l'ensemble des comices de la Province

Comment concilier qualité de l'eau et pratiques agricoles ?

Pour la santé publique, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a établi une concentration maximale de 50 mg de nitrate (NO3-) par litre d'eau distribuée au robinet. L'ensemble des secteurs, dont l'agriculture fait partie, doit veiller au respect de cette norme dans l'environnement.

L'azote (N) est un élément essentiel à la nutrition des plantes. Il fait partie intégrante des structures des protéines végétales et animales. En agriculture, les engrais azotés (organiques ou minéraux) apportent aux plantes les nutriments essentiels pour se développer. Lorsqu'ils ne sont pas consommés par les plantes, ces derniers peuvent être stockés dans le sol, émis dans l'air sous formes gazeuses ou lessivés dans l'eau sous forme de nitrate (NO3-).

Il est bon de savoir que les concentrations « naturelles » en nitrate dans les eaux souterraines sont généralement inférieures à 10 mg NO3-/l. Cependant, à l'heure actuelle, 10 % des prises d'eau brute destinées à la distribution publique dépassent la valeur de 50 mg NO3-/l. Dans ce cas, elles sont traitées par des stations d'épuration pour que l'eau du robinet ne dépasse jamais les 50 mg NO3-/l.

Afin de répondre à la directive Cadre sur l'Eau (2000/60/CE), la Région wallonne a lancé un Programme de Gestion Durable de l'Azote (PGDA) depuis 2002. Ce dernier propose aux agriculteurs un code de « bonnes pratiques agricoles », soit un ensemble de manières de travailler pour gérer au mieux les apports d'azote aux cultures. Il autorise, par exemple, des doses maximales d'engrais à épandre dans les champs. En effet, il est inutile d'apporter plus que ce qui est nécessaire aux plantes car en agissant ainsi on gaspille de l'engrais, de l'argent et on contamine l'eau.

Le PGDA, c'est un peu le code de la route "azote" des agriculteurs, qui leur permet d'éviter de polluer l'eau.



Photo : cours d'eau

PROTECT'eau

Un indispensable en agriculture : les engrais de ferme

Les engrais sont nécessaires pour le développement des cultures. Ils permettent de fournir les nutriments nécessaires pour la croissance des plantes. Deux types d'engrais sont utilisés en agriculture : les engrais minéraux et les engrais organiques, aussi appelés engrais de ferme. Ces derniers sont composés des fumiers, composts, lisiers etc…

Les engrais de ferme ont l'avantage d'être complets et naturels. Ils permettent d'augmenter la fertilité du sol en apportant divers minéraux comme l'azote (N), le phosphore (P), le potassium (K) ainsi que de nombreux oligo-éléments. Ils favorisent également la stabilité de la structure du sol. Pour les agriculteurs, ce sont des engrais économiques et pratiques, fournis et disponibles directement à la ferme. L'utilisation d'engrais de ferme peut provoquer un excès de nutriments qui risquent de contaminer l'eau et peut entrainer le dégagement de mauvaises odeurs. Ces dernières ne sont cependant pas synonyme de pollution.

Depuis 2002, pour préserver l'eau d'éventuelles contaminations par les nutriments, les agriculteurs sont tenus de respecter le Programme de Gestion Durable de l'Azote (PGDA). Ils n'utilisent donc pas ces engrais comme ils le veulent. Ils doivent, par exemple, respecter des périodes d'épandage pour les différents types d'engrais, en fonction de leur capacité à se dégrader plus ou moins rapidement dans le sol. Le lisier, par exemple, qui se minéralise rapidement, ne peut pas être épandu en période hivernale.



Photo : épandeur à lisier

PROTECT'eau

Des mesures pour préserver l'eau des pesticides

A l'heure où la qualité de l'eau en lien avec les pratiques agricoles reste une préoccupation sociétale majeure, des mesures de prévention sont mises en place pour la protection de l'environnement et des citoyens, notamment à travers le Programme Wallon de Réduction des Pesticides (PWRP).

Lors de l'application de pesticides dans les champs, la partie du produit non interceptée par la végétation va se retrouver dans la couche superficielle du sol. En fonction des produits utilisés, plus de 90 % peuvent finalement être dégradés par les processus biologiques ou physico-chimiques du sol, limitant ainsi les risques de contamination de l'eau. De nos jours, les concentrations en pesticides dépassent les normes écologique et chimique dans 5 % et 10 % respectivement des eaux de surface (DGO3-SPW, 2013).

En 2013, le PWRP a été élaboré pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable (Directive 2009/128/CE). Il vise notamment à renforcer la protection des eaux de surface et des eaux souterraines. Il a par exemple déjà permis de généraliser le respect de "zones tampons" c'est à dire de bandes de terrain non traitées, d'une largeur de 6 mètres minimum, le long des plans d'eau (ruisseaux, rivières, étangs, …). Ces zones ont pour rôle de protéger les eaux de surface et les organismes aquatiques des pesticides.

Il est important de savoir que ces règles sont également applicables à tous les autres utilisateurs de pesticides, en ce compris les jardiniers amateurs et citoyens faisant usage de pesticides pour l'entretien des abords de leur habitation. L'application de pesticides sur des surfaces imperméables reliées aux égouts (cours de fermes, allées, trottoirs, terrasses, …) est également interdite.



Photo : zone tampon

PROTECT'eau

Des matériaux durables et responsables pour votre jardin

Prêts à aménager votre jardin pour les beaux jours? Avec des matériaux écologiques et responsables? Si vous optez pour le bois, un conseil : suivez le label PEFC.

Les journées commencent à s'allonger, le printemps approche. Pour pouvoir profiter pleinement des premiers rayons de soleil, il est temps de commencer à préparer votre jardin ou votre terrasse.

Si vous aimez profiter de la nature, l'impact environnemental de vos choix fait sûrement partie de vos préoccupations. Alors, pour l'aménagement de votre jardin, pensez aussi à opter pour des produits en bois labellisés PEFC. Le label PEFC est la garantie d'une gestion forestière durable. Pas de coupe illégale de bois, pas de violations des droits humains, mais la garantie d'une amélioration de la biodiversité, d'un salaire décent pour les travailleurs forestiers, de l'ouverture des forêts aux promeneurs, …

Vous cherchez de l'inspiration ? Pour ravir vos enfants, vous trouverez des bacs à sable en bois labellisés PEFC mais aussi des balançoires, des jeux de lancer et d'adresse, et même des piscines. Il existe également des bacs en bois certifiés durables pour vos fleurs et vos plantes, que vous pourrez remplir de copeaux en bois eux aussi labellisés. Vos cabanes, votre terrasse ou encore la clôture de votre jardin peuvent eux aussi être fabriqués à partir de bois labellisé PEFC. Et last but not least, imaginez déjà les apéros entre amis confortablement installés dans des chaises longues et fauteuils de jardin, autour d'une belle table, le tout en bois certifié PEFC.

Enfin, pour les soirées plus fraîches du début du printemps, vous pourrez vous réchauffer à la chaleur d'un poêle alimenté en pellets et briquettes en bois labellisés.

Vous trouverez des produits labellisés PEFC dans tous les magasins de bricolage, grandes surfaces et commerces de détails. En plus, ils peuvent être achetés avec des éco-chèques.

PEFC, agir aujourd'hui pour la forêt de demain.

Website: **www.pefc.be**
Twitter: **@PEFCBELGIUM**
Instagram: **@pefcbelgium**
Facebook: **Mon coin de forêt**



Photo : © Mölkky

Les cultures pièges à nitrate, ça sert à quoi ?

Les cultures intermédiaires pièges à nitrate (CIPAN), sont des plantes qui empêchent le nitrate de ruisseler vers les cours d'eau et de percoler vers les nappes phréatiques. Elles possèdent également d'autres atouts !

La dégradation de la matière organique du sol libère l'azote (N) essentiel aux plantes pour se développer. Si l'azote n'est pas consommé par les plantes, il peut être stocké dans le sol, émis sous forme gazeuse dans l'air ou bien être lessivé par l'eau sous forme de nitrate.

Pour limiter ces pertes dans l'environnement, les agriculteurs sèment des CIPAN généralement à la fin de l'été. Les CIPAN poussent assez rapidement pour couvrir le sol. En se développant, leurs racines vont puiser le surplus d'azote présent dans le sol, provenant des engrais ou du sol lui-même. Ce piège à nitrate empêche ainsi la percolation du nitrate vers les eaux souterraines durant l'hiver. Ces cultures sont ensuite détruites. En se décomposant, elles restituent lentement au sol le nitrate qu'elles avaient prélevé.

Les CIPAN présentent encore d'autres avantages pour l'agriculture et l'environnement. Elles permettent, par exemple, de limiter l'enherbement des "mauvaises herbes" et selon les espèces choisies, elles peuvent servir de fourrages pour les animaux. Elles ont aussi la capacité d'abriter la faune sauvage et d'améliorer la vie du sol.

Chaque année durant l'automne, depuis dix ans, vous pouvez suivre notre campagne de sensibilisation «Bord de champ». De Herve à Comines, des panneaux implantés le long de certains axes routiers en Wallonie vous interpellent sur les CIPAN.

Pour en savoir plus : **www.je-protege-leau.be**



Photo : panneau CIPAN

PROTECT'eau

VIE SOCIALE



De nouveaux indépendants sur la commune

Laura FRANÇOIS - Photographe



Aurélie d'ARIES – Architecte d'intérieur

Après 5 années d'étude d'architecte d'intérieur et une spécialisation en tant que scénographe à l'école Saint-Luc à Liège, Aurélie travaille dans le domaine de l'architecture depuis sa sortie en 2010. Aurélie a acquis son propre bureau en 2014. Originaire de Namur, elle s'est installée à Châtillon depuis près de 3 ans où sa clientèle ne cesse de s'accroître entre Namur et le Luxembourg.

Apportant une attention toute particulière à l'écoute du client par rapport à ses souhaits, elle arrive à cibler ses attentes afin de créer des espaces, des ambiances, des lieux qui lui ressembleront, lui conviendront et où il se sentira apaisé.

Ses domaines sont divers et variés, en tant qu'architecte d'intérieur elle aménage les espaces intérieurs, elle choisit les matériaux (carrelage, luminaires, portes, cuisine, sanitaires, tentures,...), le mobilier, elle réalise les plans de mobilier sur mesure, les plans et les vues 3D pour l'ensemble d'un projet.

Elle propose aussi à sa clientèle le conseil couleurs qui donnera vie aux murs de son quotidien à l'aide de peinture, de papier peint, de chaux, etc…

Sa formation et son expérience lui donnent également la possibilité de réaliser un budget estimatif du coût des travaux, la recherche des corps de métiers dans la région, la coordination et le suivi de chantier.



ARCHITECTE D'INTERIEUR
SCENOGRAPHE

Permanence juridique au CPAS

La commission d'aide juridique a, notamment, pour mission d'organiser des permanences accessibles à toute personne ayant besoin d'un premier conseil juridique.

Actuellement, pour bénéficier de ce service, la population de Saint-Léger doit se rendre au Palais de Justice ou à la Maison de justice d'Arlon.

La commission d'aide juridique souhaite que ce service soit accessible au plus grand nombre. Dès lors, **tous les deuxièmes jeudis de chaque mois**, une permanence sera organisée au sein des locaux du CPAS de Saint-Léger.

Il s'agit d'un premier conseil qui est donné par un avocat, l'entretien durant approximativement 15 à 20 minutes.

Ces entrevues se font sans la présence des assistantes sociales du CPAS de Saint-Léger.

Une prise de rendez-vous est obligatoire pour pouvoir rencontrer l'avocat qui assumera la permanence. Veuillez contacter le CPAS de Saint-Léger au 063/60.83.41 (Madame IRAKOZE) ou au 063/60.83.43 (Madame GOFFIN) au plus tard la semaine précédant le jour de permanence.

Le CPAS de Saint-Léger vous informe

Vous aidez un conjoint, un parent, un enfant, un voisin… malade, accidenté, atteint d'un handicap ou tout simplement vieillissant…

L'antenne Aidants Proches Luxembourg vous propose des **séances d'informations à Arlon.**

Ces séances sont totalement **gratuites** et ouvertes à toute personne qui en fait la demande. La fréquentation régulière des séances n'est pas obligatoire.

Les premiers thèmes abordés sont :

- **Ma place d'aidant proche** : s'identifier en tant qu'aidant proche et comprendre mon rôle.

MARDI 08 mai 2018 de 14h à 16h30

- **Les services à disposition des aidants proches** : demander et accepter de l'aide, mettre en lien mes besoins et les aides existantes.

JEUDI 07 juin 2018 de 14h à 16h30

- **La santé de l'aidant proche** : questionner son état de santé, les signaux d'alertes, mes limites et mes besoins.

JEUDI 06 septembre 2018 de 14h à 16h30

VOUS ÊTES INTÉRESSÉS PAR CE PROJET ?

VOUS SOUHAITEZ AVOIR DES RENSEIGNEMENTS ?

VOUS SOUHAITEZ VOUS INSCRIRE ?

CONTACTEZ-l'ASBL Aidants Proches.

Héloïse GOFFETTE (asbl Aidants Proches) :
0468/38.33.04 - **heloise.goffette@aidants.be**

aidants PROCHES asbl
Près de chez vous
Luxembourg

Une aide régionale pour financer vos projets de rénovation !

Un prêt à tempérament à 0% et des primes pour rénover votre logement !

Besoin d'isoler ou d'assécher vos murs, de refaire votre toiture, vos châssis, d'éliminer le radon ou encore de renouveler votre installation électrique ?

La SWCS vous aide à financer ces travaux en proposant les prêts à tempérament à 0% d'intérêt (TAEG 0%) !

De plus, si vous avez droit aux primes de la Wallonie, la SWCS les préfinance. Elle s'occupe de toutes les démarches pour que vous puissiez en bénéficier !

En 2017, 220 ménages de la province de Luxembourg ont pu réaliser leur projet grâce à la SWCS.

Pourquoi pas vous ?

Voici les principales conditions pour obtenir le prêt à 0% :

- Être propriétaire d'une habitation en Wallonie qui a au moins **10 ans d'âge** en tant que logement.
- Avoir bénéficié, au cours de l'avant-dernière année, de revenus imposables globalement ≤ **à 93.000 €**
- Avoir remboursé le prêt avant votre **81ème anniversaire**
- Disposer d'une **capacité financière** suffisante pour pouvoir rembourser le prêt

Vous pouvez consulter l'ensemble des conditions et la liste complète des travaux finançables et sur le site internet : **www.swcs.be.**

Un renseignement ne coûte rien, n'hésitez pas à prendre contact avec l'un de nos 4 partenaires dans la région :

La Terrienne du Luxembourg
MARCHE, BASTOGNE, VIRTON - T.084/32.21.02

Crédit social du Luxembourg
ARLON - LIBRAMONT – SAINT MARD - T.063/23.26.74

Province de Luxembourg
LIBRAMONT, VIRTON, VIELSALM, BASTOGNE T.063/21.26.61

Attention, emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent.

— La santé mentale, une préoccupation de la Province de Luxembourg —

Différents types de services et institutions organisés par la Province de Luxembourg peuvent aider les personnes qui vivent des difficultés psychologiques, relationnelles ou psychiatriques.

Services de santé mentale

Les services de santé mentale s'adressent aux enfants, adolescents et adultes vivant des difficultés psychologiques, relationnelles ou psychiatriques. Composés d'équipes pluridisciplinaires, ils proposent un diagnostic, une évaluation et une prise en charge dans une perspective médicale, psychologique et sociale. Il existe quatre services de santé mentale provinciaux : à Marche, Bastogne, Arlon et Virton. Les consultations sont confidentielles.

Clubs thérapeutiques

Les clubs thérapeutiques s'adressent à des personnes adultes souffrant de troubles mentaux ou psychiatriques lourds, et leur offrent une alternative à l'hospitalisation. Il promeut la réintégration sociale du malade et le maintien dans son milieu de vie habituel. Il existe actuellement trois clubs thérapeutiques en province de Luxembourg : Arlon, Virton et Marche.

Service à domicile « Trait d'union »

Ce Service d'accompagnement à domicile travaille en collaboration avec le Service de santé mentale et le Club thérapeutique. Il se rend au domicile de patients ayant une problématique de santé mentale, qui ne peuvent se rendre dans un service de soins. Il travaille dans le milieu de vie de la personne et tente de l'aider à recréer des liens sociaux.

Coordination Deuil Suicide Luxembourg

Une équipe de psychologues, spécifiquement formés à l'encadrement du deuil et à la prévention du suicide, encadre des groupes de parole : pour personnes en deuil, pour personnes en deuil périnatal et pour parents en deuil.

Pour tout renseignement complémentaire :
Province de Luxembourg
Prévention Santé

- **dir.prevention.sante@province.luxembourg.be**
 061/213.671
- **ssm.arlon@province.luxembourg.be**
 063/221534
- **ssm.bastogne@province.luxembourg.be**
 061/212808
- **ssm.marche@province.luxembourg.be**
 084/312032
- **ssm.viton@province.luxembourg.be**
 063/217920
- **www.province.luxembourg.be**



PROVINCE DE LUXEMBOURG

VIE CULTURELLE



— L'Atelier de l'Ermite vous propose des stages de Journal Créatif® —

Valérie KARTHAUSER a créé récemment l'asbl « Atelier de l'Ermite » à Saint-Léger pour proposer des journées de développement personnel avec le Journal Créatif®. Nous l'avons rencontrée...

Pourquoi « l'Atelier de l'Ermite »?

C'est évidemment un clin d'oeil à l'Ermitage de Wachet tout proche, mais pas seulement. Il y a aussi toute la symbolique de l'ermite qui évoque le retour à soi, l'introspection et c'est justement ce que les ateliers de Journal Créatif® proposent : une connexion à soi, un moment de ressourcement via la créativité. La 9e lame du tarot, l'Hermite, invite aussi à des moments d'intériorité pour écouter sa petite voix intérieure.

Le Journal Créatif®, qu'est-ce que c'est?

Ni atelier d'écriture ni cours d'art plastique, le Journal Créatif® utilise écriture, dessin et collage pour stimuler la créativité, se déposer sur la page blanche et accueillir en toute légèreté le vécu du moment. Proche de l'art-thérapie, le Journal Créatif® invite à explorer ses créations, à entrer en dialogue avec elles pour accéder aux messages de l'inconscient et vivre plus en cohérence avec Soi.

Qui es-tu Valérie ?

Animatrice certifiée en Journal Créatif®, je me passionne pour tout ce qui permet de vivre plus en cohérence avec soi-même et trouver du sens à la vie. Le Journal Créatif® est un excellent outil pour se poser, se ressourcer et jeter des ponts vers l'inconscient afin de faire des choix issus de nos profondeurs plutôt que de nos peurs. Je m'inspire aussi de la Communication Non Violente (plus de 400h de formation suivies) et je suis formée à diverses techniques corporelles (massage assis, massage sensitif, relaxation coréenne, shiatsu, réflexologie plantaire,...). Dans ma vie professionnelle, j'ai la chance de pouvoir accompagner des personnes dans leur cheminement vers un nouveau projet de vie. Là comme dans mes ateliers, j'utilise bienveillance et humour.

Envie de découvrir le Journal Créatif®?

Prochain atelier: dimanche 27 mai

Horaire : de 9h30 à 16h30

Tarif : 60 € (ce prix comprend le matériel de création, les collations pour la pause et le potage à midi)

Prérequis : aucun!

L'Atelier de l'Ermite (suite)

Public : à partir de 18 ans

À emporter : un cahier de feuilles blanches (sans lignes ni carrés), votre pic-nic, quelques revues pour découper des images, votre envie de découvrir.

Renseignements :

atelierdelermite@gmail.com ou 0488/76.34.22

Inscription confirmée par acompte de 30 €

Facebook:
L'Atelier de l'Ermite

Les news de la bibli

L'heure du conte.



Les Rendez-vous du vendredi

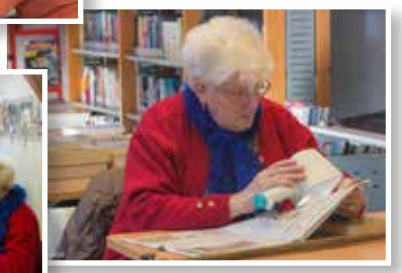
La quatrième saison des Rendez-vous des vendredis des aînés s'est achevée ce vendredi 20 avril 2018. Les bénévoles et la bibliothèque A livre ouvert de Saint-Léger ont eu le plaisir d'accueillir les aînés de la commune deux fois par mois, d'octobre à avril.

Créés en 2014, ces après-midis sont des moments opportuns aux rencontres, aux discussions et aux jeux pour les personnes de plus de 60 ans. L'inscription n'est pas obligatoire, une participation de 2 est demandée par après-midi, goûter compris. Pour les personnes qui éprouvent des difficultés à se déplacer ou sans moyen de locomotion, un service gratuit de taxi est mis à leur disposition (sur simple demande). Les aînés peuvent également profiter de l'espace de la bibliothèque pour consulter les ouvrages, lire le journal quotidien et emprunter des livres s'ils le désirent.

Les activités ne vous conviennent pas ? Vous voulez faire découvrir votre hobby ou votre passion durant ces après-midis (tricot, jeux, couture...) ? Faites-nous part de vos suggestions, parlez-nous de vos centres d'intérêt et nous répondrons à vos attentes de notre mieux.

Dans l'attente du calendrier de la prochaine saison, et si vous souhaitez avoir plus d'informations sur cet évènement, vous pouvez contacter la bibliothèque au 063/58.99.24 ou sur **bibliotheque@saint-leger.be**











Conférence zéro déchet à la bibliothèque

Le jeudi 15 mars 2018, la bibliothèque A livre ouvert de Saint-Léger – avec l'aide d'un groupe de citoyens motivés, S'a(int)lléger les poubelles – a eu le plaisir d'accueillir Sophie Decembry et sa famille 'presque' zéro déchet. Les objectifs poursuivis étaient de sensibiliser les habitants de Saint-Léger (et d'ailleurs) à cette nouvelle tendance, et d'attirer notre attention sur l'impact qu'ont les déchets sur notre planète. A cet effet, cette mère de quatre enfants a partagé ses trucs et astuces qu'elle pratique au quotidien afin de réduire ses déchets ménagers. Plus de 120 personnes ont répondu à cette invitation !

Pourquoi une conférence sur le zéro déchet ?

La bibliothèque et S'a(int)lléger les poubelles veulent faire de la commune de Saint-Léger une commune en transition.

En effet, suite à une sensibilisation faite par le réseau transition, la commune a réfléchi, avec la mise en place d'un Plan Communal de Développement Rural (PCDR), aux solutions qu'elle pouvait développer dans le but de tendre vers moins de pollution, moins de déchets et plus de solidarité. Plusieurs projets se sont alors dessinés dont un travail sur le zéro déchet. La conférence - et les projets à venir sur cette même thématique - s'inscrit dans ce dernier volet.

Une dynamique zéro déchet

Cette soirée s'est également voulue être un lieu d'échanges et de retour d'expériences autour de cette pratique. car nous lançons, à partir du mois de mai, des ateliers autour du zéro déchet: projection d'un documentaire inspirant et motivant, ateliers de création de produits d'entretien et de cosmétiques naturels, de cotons démaquillants et de lingettes lavables, spectacle à destination des enfants, atelier pour apprendre à bien gérer son compost, une séance de témoignages de citoyen-nes... Il y a aura aussi une démarche de sensibilisation au niveau des commerces de St-Léger (ouvrez l'œil pour repérer l'autocollant !), ainsi qu'une soirée de clôture pour faire un bilan festif de nos efforts à tous. Certaines de ses activités seront proposées en partenariat avec l'AIVE, Art'Ligue, la compagnie Par-ci Par-là, la commune de Saint-Léger et la maison des jeunes de Virton. Notre objectif est de faire passer un message simple : il est possible de réduire ses déchets.

Réduire ses déchets de manière individuelle peut sembler être une goutte d'eau dans l'océan, mais en nous associant, nous pouvons relever ensemble ce défi et offrir au futur une nature belle et vivante.

Pour être tenu au courant des prochaines activités, vous pouvez suivre la page facebook de la bibliothèque de Saint-Léger ou vous rendre sur leur site **bibliotheque-saint-leger.be**.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez nous contacter via le téléphone (063/58.99.24) ou par email (**bibliotheque@saint-leger.be**)

Le mois du zéro déchet

Suite à la conférence sur le zéro déchet qui s'est tenue le 15 mars, la bibliothèque et le groupe S'a(int)lléger les poubelles ont le plaisir de vous dévoiler le programme spécial du mois de mai: jeux et spectacle pour les enfants, ateliers création, retour d'expériences sur le zéro déchet... Et bien plus encore ! Toutes les infos sur le site de la bibliothèque, par email (bibliotheque@saint-leger.be) ou par téléphone (063/58.99.24)

Qu'est-ce que S'a(int)lléger les poubelles ? C'est un groupe de citoyens impliqués dans le zéro déchet mais également un groupe facebook ! Les habitants de la commune peuvent se partager leurs trucs et astuces pour réduire leurs déchets. Rejoignez-nous !







Ouverture de la saison estivale au Lac de Conchibois

Zone de baignade et cafétéria ouvertes du 23.06 au 31.08

Heures d'ouverture de la cafétéria :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, samedi : de 13h00 à 21h00

Le vendredi : de 13h00 à 23h00

Le dimanche : de 13h00 à 22h00

Baignades sous surveillance d'un maître-nageur diplômé : de 13h00 à 19h00

Activités à ne pas manquer :

Big jump : dimanche 8 juillet

Soirée dansante et feu d'artifice : samedi 20 juillet

Fermeture le 15 août.

Toute l'équipe vous y attend !

Nous recherchons des maîtres-nageurs **qualifiés** pour surveiller la zone de baignade durant les heures autorisées.

Si cela vous intéresse et que vous désirez vous former pour devenir maître-nageur, la commune de Saint-Léger rembourse une partie du coût de la formation.

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter Daniel TOUSSAINT au 063/58.99.22 ou par mail **daniel.toussaint@saint-leger.be** ou Monique JACOB au 0471/83.15.13.



Les news du SI

Les journées de l'Abeille

Le dimanche 27 mai, dans le cadre des journées de l'Abeille, le SI de Saint-Léger organisera 2 visites.

Cette campagne s'inscrit dans la dynamique du « Réseau Wallonie Nature » et du Plan Maya et a pour objectifs de sensibiliser le grand public : le matin de 10h00 à 12h00, visite du Rucher du Paradis chez François RONGVAUX à Saint-Léger et l'après-midi de 14h00 à 16h00, visite de la Miellerie d'Alain BALON à Châtillon.

Course aux œufs à Châtillon.

Le lundi de Pâques, après un petit déjeuner familial, les enfants accompagnés par Monsieur et Madame Lapin, ont ratissé le petit bois de Châtillon à la recherche des œufs en chocolat déposés par les cloches.

Les balades Léo d'été - agenda

ATTENTION, CELLES-CI SE DEROULERONT DESORMAIS LE VENDREDI DÈS 19H00 !

Voici les dates :

Vendredi 22 juin,
Vendredi 29 juin,
Vendredi 6 juillet,
Vendredi 13 juillet,
Vendredi 20 juillet,
Vendredi 27 juillet

Les thèmes et les endroits visités vous seront communiqués ultérieurement.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Syndicat d'Initiative au 0471/66.96.18





Prêts pour l'immersion!

Les élèves des trois implantations de l'école communale de Saint-Léger suivent des cours d'anglais à partir de la 3ème année primaire à raison d'1h en P3, 1h en P4, 2h en P5 et 3h en P6 dont une exclusivement réservée à l'oral et ce, chaque semaine. Les enfants qui le souhaitent sont donc prêts pour entrer en immersion anglais dès la 1ère année secondaire. Un beau défi à relever tout en ajoutant une corde à son arc!

La maman d'Emilie CUNHA, une élève sortie en 2010 de l'école communale de Saint-Léger, témoigne : « Oui, je confirme, Emilie est entrée en première immersion anglais sans aucune difficulté. Merci et très bon travail de Mme Laurence MANCINI »



Des coussins ergonomiques pour nos trois implantations scolaires



Les élèves de 1ère et 2ème années primaires des trois implantations de l'école communale de Saint-Léger ont la possibilité d'utiliser des coussins ergonomiques. Ceux-ci permettent d'améliorer le maintien de la posture et favorisent la concentration grâce au mouvement qui facilite la circulation du liquide rachidien au cerveau.

Les enfants qui le souhaiteront, pourront prendre ce coussin en 3ème année.

À l'école... en pyjama !

Ce 9 mars, plusieurs écoles du Brabant Wallon ont attiré l'attention sur Take Off. C'est notamment le cas de l'école communale de Châtillon, où tous les écoliers et enseignantes sont venus symboliquement en classe en pyjama par solidarité avec Lilou Thiry, élève de 5ème primaire, atteinte d'une maladie grave depuis le mois de février.



Tous les enfants de l'école ont participé !

Permettre aux enfants et adolescents malades pendant une longue durée de rester connectés en direct avec leur classe grâce aux moyens informatiques, c'est l'idée de l'asbl 'Take Off'. En 10 ans, 400 enfants ont pu poursuivre leur scolarité en bénéficiant de ce service gratuit. Le service étant de plus en plus connu, les demandes se multiplient et l'asbl a besoin de moyens supplémentaires.



La classe de P5-P6 de Madame Camille ERNAELSTEEN

Dictée du Balfroid

7 élèves de 6ème année primaire des trois implantations de l'école communale de Saint-Léger ont participé à la demi-finale de la dictée du Balfroid qui a eu lieu le 24 mars à Houffalize.

Ce concours, convivial et ludique, éveille les enfants à la richesse de la langue française et à son orthographe.

Bravo à Luca CHARNEUX, Matthieu ROSSION, Roméo OUATTARA, Gaspard VANSTEELANDT, Antoine GODARD, Lucie BODART, Lily GRIDEL pour leur participation !

La dictée du Balfroid







Rallye Mathématique

Les classes de 6ème année primaire de Saint-Léger et de Châtillon ont participé à la 27e édition du Rallye Mathématique de la Haute École Robert Schuman de Virton.

Ce concours consiste en la résolution de défis mathématiques créés par des étudiants de la Haute École.

Un autre défi relevé !



Boite à livres

Bientôt, une boite à livres va être installée à l'école communale de Saint-Léger. L'idée nous vient d'une maman, la boite a été réalisée par un papa et les élèves s'occupent de la décoration. Tout un travail d'équipe !

Cette boite sera accessible, dans le hall d'entrée de l'école, aux parents et aux élèves aux heures d'ouverture de l'établissement.

Chacun pourra prendre et/ou y déposer des livres pour les enfants âgés entre 0 et 12 ans.

Une manière de pouvoir donner une seconde vie aux livres, de transmettre le plaisir de lire et de valoriser les échanges non-marchand tout en créant du lien social.





Limitons nos déchets

L'année passée dans le cadre du projet 'Ecole propre', nous avons installé un lombricomposteur.

Voici quelques nouvelles : nos lombrics se portent à merveille, les déchets organiques sont réduits et l'engrais liquide récolté est utilisé pour nos plantes de classes.





Des poussins en classe !

Eveil scientifique en classe maternelle : des oeufs, un incubateur et 21 jours plus tard, des poussins. Nous en avons pris soin durant deux semaines. Ils sont maintenant prêts pour rejoindre leur poulailler. Une belle expérience.





Ateliers d'échanges

Régulièrement, les élèves de 3e maternelle, 1re et 2e primaires (cycle 5-8) sont regroupés en ateliers. Ces activités permettent aux plus jeunes d'avoir un premier contact avec la classe et l'enseignante de primaire mais aussi aux plus grands de partager leurs progrès et connaissances (lecture, ...) aux enfants et à l'institutrice de maternelle.

Cette année, nos artistes en herbe réalisent des œuvres « à la manière de... ». En voici un bref aperçu :





Plaine d'été et stages

PLAINE été 2018 Saint-Léger

Les petits (2,5 - 4 ans)

à Meix-le-Tige Ecole communale : 2 Rue d'Udange

23 – 27 juillet	30 juillet – 3 août	6 – 10 août
		
LES SUPER MÉCHANTS	LES JOUETS	Moi, moche et méchant

Les grands

4-12 ans 16 – 20 juillet à Meix-le-Tige Ecole communale 2 Rue d'Udange	5-12 ans 23 – 27 juillet à Châtillon Salle des fêtes 86 Grand Rue	5-12 ans 30 juillet – 3 août à Saint-Léger Ecole communale 7 Rue de Conchibois
		
Des années 50 aux années 80	LES SUPER MÉCHANTS	Koh Lanta

Les horaires :
Activités de 9h à 16h30.
Accueil le matin à partir de 7h30 et le soir jusque 18h.

Les prix :
40 €
35 € (à partir du 2ème enfant)

Chaque jour, prévoir :
sac à dos + gourde + casquette + crème solaire
ou bottes et veste de pluie (en fonction du temps).
Pour le **repas de midi**, emporter un **casse-croûte**.
Une collation est offerte à 10h et à 16h.

Une assurance « responsabilité civile et accidents corporels » couvre nos activités.

Inscription **déductible fiscalement** sur demande. Certaines **mutuelles** octroient une intervention financière aux enfants qui participent aux plaines de vacances, renseignez-vous.

Documents pour l'inscription disponibles :
- à l'administration communale
- en demandant à auxane.jacob@promemploi.be
- sur le site internet de l'Accueil Temps Libre **https://sites.google.com/site/atlsaintleger**

Coordination Accueil Temps Libre
Auxane JACOB 0496/53.82.88
auxane.jacob@promemploi.be
Anne SCHOUVELLER 0497/28.66.13
anne.schouveller@hotmail.be
https://sites.google.com/site/atlsaintleger

Les stages dans votre commune durant les vacances d'été

Pour des informations mises à jour régulièrement,
visitez le site de l'Accueil temps Libre saint-Léger https://sites.google.com/site/atlsaintleger
ou la Page Facebook Accueil Temps Libre – Saint-Léger

âge des enfants	du 2 au 6 juillet	du 9 au 13 juillet		du 16 au 20 juillet	du 23 au 27 juillet		du 30 juillet au 3 août	
2,5 ans	Stage **éveil musical/yoga** [matins] (65€)					**Plaine** Les super méchants (40€*)		**Plaine** Les jouets (40€*)
3 ans								
4 ans				**Plaine** Des années 50' aux années 80' (40€*)				
5 ans						**Plaine** Les super méchants (40€*)		**Plaine** Koh Lanta (40€*)
6 ans	Stage **équestre** niveau bronze et + (120€*) 2 - 4 juillet	Stage **équestre** niveau débutants à bronze (195€*)	Art et nature		Stage **équestre** niveau bronze et + (105€*) 23 - 25 juillet		Stage **équestre** niveau débutants à bronze (195€*)	
7 ans								
8 ans								
9 ans								
10 ans								
11 ans								
12 ans								
13 ans								
et + ...								

âge des enfants	du 6 au 10 août		du 13 au 17 août	du 20 au 24 août		du 27 au 31 août
2,5 ans		**Plaine** Moi, moche et méchant (40€*)				
3 ans					Stage Vélo/Roller [matins et/ou après-midis] (50€/95€)	
4 ans						
5 ans		Stage Nature [matins] (50€)				
6 ans	Stage **équestre** niveau bronze et + (120€*) 2 - 4 juillet		Cuisine et nature (sauf le 15 août) (60€*)	Stage **équestre** niveau débutants à bronze (195€*)		Stage **équestre** niveau débutants à bronze (195€*)
7 ans						
8 ans						
9 ans						
10 ans						
11 ans						
12 ans						
13 ans						
et + ...						

Centre Equestre de la Paix	* pour les membres Page Facebook Centre Equestre de La Paix ce-lapaix@mail.com ou 0474/34 14 21
Echevinat de la petite Enfance	* à partir du 2ème enfant : 35 € Site Accueil Temps Libre : https://sites.google.com/site/atlsaintleger Auxane Jacob : 0496/53 82 88 ou auxane.jacob@promemploi.be Anne Schouveller : 0497/28 66 13 ou anne.schouveller@hotmail.be
Art'Ligue	063/21.80.81 ateliersartligue@gmail.com www.ateliersartligue.be
Caroline SELVES	De 9h à 12h caroselves@gmail.com ou 0497/46 15 10
Nicolas GLOUDEN	* Prix dégressif pour les frères et sœurs Repas compris (cuisinés par les participants) De 9h à 16h (garderie dès 8h30 et jusque 16h30) 0484155194 ou nicolas.glouden@gmail.com

« Ça y est, Madame a trouvé la solution pour ce qui traine par terre en classe : Nala.

Cette jeune chienne Border Collie vient nous tenir compagnie en classe 6 heures par semaine. Elle a bien testé la gomme de Thibault, 2 ou 3 crayons, les balles de tennis au pied de nos chaises et un biscuit d'Iris chipé dans son sac… mais on lui a pardonné. À nous de bien ranger nos affaires et d'en prendre soin. On fait attention maintenant.

Pour la sécurité, Madame a fait appel à une comportementaliste pour chien, Carole MUZZARELLI, pour savoir si elle pouvait être en contact avec nous.

Maintenant, elle suit des cours au club canin du « Mechtii » à Meix et nous allons essayer de continuer à lui apprendre les ordres correctement.

Sans compter que Nala a une ouïe fine et du coup on ne peut pas faire trop de bruit, ni faire crier madame…

Les autres élèves de l'école, petits comme grands voudraient être dans notre classe.

Une petite nouveauté imprévue ces derniers jours, Ficelle, le chat de Lucie vient gratter à la fenêtre les après-midi pour venir au chaud dans la classe.

Cela nous rappelle l'histoire du cacao. Nous avions depuis quelques années la chance d'avoir du lait de la ferme THIRY de Châtillon. Nos deux petites fermières, Jeanne et Cécile, nous l'apporte tous les matins pour le transformer en cacao pour nous réchauffer.

Là, les grands ont également protesté cette année en disant : « Pourquoi pas pour nous ? ». Du coup, le pot de lait s'est alourdi au détriment de nos deux fermières et le cacao se fait en grande quantité maintenant. »





Animation intergénérationnelle

Mercredi 23 mai de 14h à 16h
à l'école de Meix-le-Tige



Pour le bon déroulement de l'animation, il est préférable d'être présent dès 14h ! Merci !

Animation gratuite et ouverte à tous !

Organisée par l'Accueil Temps Libre
auxane.jacob@promemploi.be
GSM: 0496 53 82 88
anne.schouveller@hotmail.be
GSM : 0497 28 66 13

Journées scrapbooking

pour adultes et enfants accompagnés

Mercredi 18 juillet 2018

Avec Isabelle
de The Scrap Factory

de 9h à 16h30
65 € (repas compris et matériels fournis)

Mardi 21 août 2018

Avec Scrapistelle une muse de chez Florilèges design

de 9h à 16h30
65 € (repas compris et matériels fournis)

pour renseignements complémentaires et inscription:
nanoue226@hotmail.com ou 0497181103

NOS JOIES, NOS PEINES



Naissances

05.02.2018 : PONCIN Charles, fils de Valentin et de SIMON Sophie, Meix-le-Tige

27.02.2018 : RONGVAUX Benjamin, fils de Christophe et de MARTINAUX Stéphanie, Saint-Léger

01.03.2018 : GODARD Alice, fille de Nicolas et de GUSTIN Valentine, Meix-le-Tige

05.03.2018 : GRATIA Léonie, fille de Didier et de WEYER Angélique, Meix-le-Tige

20.03.2018 : MERTZ Charlotte, fille de Grégory et de BEVER Laurence, Saint-Léger

Décès

12.02.2018 : HIZETTE Pol, époux de GILSON Madeleine, Saint-Léger
14.02.2018 : COLIN Patrick, époux de PONCIN Betty, Châtillon
19.02.2018 : CONSTANT Raymonde, veuve de RENSON Léon, Saint-Léger
24.02.2018 : ADAM Camille, époux de GINKELS Monique, Saint-Léger
02.04.2018 : DEWAERSEGGERS Marie Louise, veuve de LANNOY René, Châtillon
08.04.2018 : RONGVAUX Yvonne, épouse de LEJEUNE René, Saint-Léger
11.04.2018 : ALBARRE Roland, veuf de RENAULD Augusta, Saint-Léger

CHRONIQUE LEODEGARIENNE



Mai 2018

11/05/2018
Soirée Club des «moins» jeunes
Organisation : CSJ Meix-le-Tige
Contact : cerclemlt@hotmail.com - 0474/67.47.42

14/05/2018
Don de sang
Salle des fêtes de Saint-Léger de 16h00 à 20h00. Infos : 0800/92.245 – www.donneurdesang.be

19/05/2018
L'Harmonie se produira aux ateliers du Cinéma (salle de Claude Lelouche)
À 20h00 à Beaune (France). Rens. et inscriptions : Clément BRESSARD – 0495/69.66.59

19 et 20/05/2018
1er Festival « Léo des Arts »
Organisé en collaboration de Tribal Souk
Expos, concerts, contes et autres dans les rues de Saint-Léger. Infos : Philippe LEMPEREUR – 0498/21.07.27 – Nathalie BAUDUIN – tribalsouk@gmail.com

20/05/2018
Brocante des Aventuriers Gaumais
Dans les rues du quartier de Choupa de 13h00 à 20h00. Infos : Philippe LEMPEREUR – 0498/21.07.27

20/05/2018
Marche silencieuse « Printemps tout en changements ! »
De 14h00 à 19h00. Activité gratuite
Infos et inscriptions : Olivier SAUSSUS – 063/40.50.10

26/05/2018
Stage de danse africaine
Au complexe sportif, de 15h00 à 16h30
Infos : 0471/32.53.38 - kelenfoli@gmail.com



27/05/2018

Repair Café
À l'école communale de Meix-le-Tige, de 09h00 à 12h00 - Informations : Cyrille GOBERT : 063/58.32.93 – cyrille.gobert@hotmail.com

27/05/2018

Barbecue de la réouverture de la Rouge Eau
Dès 12h00. Infos et inscriptions : Lydia GODFROID – 0479/38.49.24 ou 063/41.33.19

Juin 2018

03/06/2018

Brocante de l'Entente Villageoise de Châtillon
Renseignements : Stany MICHEL – 00352/691.191.291

08/06/2018

Cercle Saint Louis
Dès 19h00 : Auditions et souper de Ecole de musique de l'Harmonie
Inscriptions : Clément BRESSARD – 0495/69.66.59 - harmonie.saint.leger@gmail.com

09/06/2018

Audition publique des élèves de l'Institut de Musique
À 10h30, au local de la Fanfare Communale, rue Godefroid-Kurth, 16 Saint-Léger. À 12h30, repas de clôture de l'année académique 2017-2018. Organisation de l'Institut de Musique et de la Fanfare Communale de St-Léger. Entrée gratuite. Rens. et réservations : Véronique SPRONCK : 0477/91.53.15 - fcinstitut@gmail.com - Olivier THIRY : 0484/31.57.67 - Jean GILSON : 063/23.93.28 - Michel RONGVAUX : 063/23.91.82 - 0494/59.64.09 - m.rongvaux@skynet.be

16/06/2018

Collecte de livres en bon état
Dans votre recyparc, de 09h00 à 18h00 Idelux - AIVE

23/06/2018

Concert par la Fanfare Communale.
Vers 13h00, lors de la fête de l'école communale de Saint-Léger. Rens. : école communale de Saint-Léger 063/60.09.68

23/06/2018

Fancy-fair de l'école communale de Saint-Léger
Renseignements : école communale de Saint-Léger 063/60.09.68

24/06/2018

Repair Café
À la salle des fêtes de Châtillon, de 09h00 à 12h00 - Informations : Cyrille GOBERT : 063/58.32.93 – cyrille.gobert@hotmail.com

29/06/2018

Barbecue de l'école libre
À partir de 19h30. Infos et inscriptions: Éric DECOLLE - 063/23.96.15 - 0477/46.10.31 – eric.decolle@gmail.com

Juillet 2018

08/07/2018

Big Jump et grand BBQ au lac de Conchibois
Jeux, animation musicale, concours.
Infos et inscriptions : Monique JACOB – 0471/83.15.13 / Henriette PECHON – 063/23.91.34

13/07/2018

Excursion des aînés
Croisière sur le Rhin
Informations : Commune de Saint-Léger – 063/23.92.94 – contact@saint-leger.be

20/07/2018

Feu d'artifice et soirée dansante au lac de Conchibois
Renseignements : Monique JACOB – 0471/83.15.13 ou directement au complexe sportif – 063/21.89.70

Août 2018

13/08/2018

Don de sang
Salle des fêtes de Saint-Léger de 16h00 à 20h00. Infos : 0800/92.245 – www.donneurdesang.be

15/08/2018

31 foire des artisans, produits régionaux, brocante
À la Fanfare Communale de St-Léger de 06h00 à 24h00, place du Trûche, rue Godefroid-Kurth. Concerts en matinée pour l'apéritif et en après-midi. Bal champêtre à partir de 18h00. BBQ et buvette. Château gonflable gratuit. Entrée libre. Renseignements et réservations pour la foire et brocante : Francine RONGVAUX : 063/23.91.82 - 0499/16.12.38
Renseignements généraux:
Michel RONGVAUX : 063/23.91.82 - 0494/59.64.09 - m.rongvaux@skynet.be

Septembre 2018

01/09/2018

Concert de Harmonie Place d'Armes de Luxembourg-Ville dès 11h30.
Renseignements et inscriptions : Clément BRESSARD – 0495/69.66.59

07, 08 et 15/09/2018

Invitation à la musique (dès l'âge de 5/6 ans). Solfège et théorie de la musique (dès l'âge de 6/7 ans).
De 18h à 19h30 (le 07/09) et de 10h30 à 11h30 (les 08/09 et 15/09) à la Salle de la Fanfare Communale, rue Godefroid-Kurth Saint-Léger.
Pratique d'un instrument : Bois (clarinette, saxophone, flûte...) - Cuivre (trompette, bugle, cor, tuba, trombone...) - Percussion (batterie, timbales, xylophone, ...).
Renseignements :
Véronique SPRONCK 0477/91.53.15 - fcinstitut@gmail.com -
Olivier THIRY : 0484/31.57.67 -
Michel RONGVAUX : 063/23.91.82 - 0494/59.64.09

08 et 09/09/2018

Fancy-fair de l'école libre
Repas dansant avec karaoké, animations, restaurant, cave à vins.
Infos et inscriptions : Éric DECOLLE - 063/23.96.15 - 0477/46.10.31 – eric.decolle@gmail.com

Octobre 2018

20/10/2018

Collecte de jouets en bon état
Dans votre recyparc, de 09h00 à 18h00 Idelux - AIVE

21/10/2018

Concerts d'Automne :
Concerts par 2 sociétés extérieures et concert d'introduction par la Fanfare Communale. À partir de 14h30, au local de la Fanfare Communale, place du Trûche, rue Godefroid Kurth.
Entrée gratuite. Rens. : Michel RONGVAUX : 063/23.91.82 - 0494/59.64.09 - m.rongvaux@skynet.be

29/10/2018

Don de sang
Salle des fêtes de Saint-Léger de 16h00 à 20h00. Infos : 0800/92.245 – www.donneurdesang.be

Novembre 2018

03/11/2018

GRAND QUIZ de Saint-Léger
Par équipe de 4.
Inscriptions : www.harmonie.saintleger.be

POUR PLUS D'ÉVÈNEMENTS SUR VOTRE COMMUNE, CONSULTEZ LA PAGE FACEBOOK « QUE FAIRE SUR LA COMMUNE DE SAINT-LÉGER »

Vous souhaitez davantage de visibilité pour votre événement? N'hésitez pas à envoyer vos infos à : « Maison du Tourisme de Gaume » : mtg@soleildegaume.be (diffusion web et newsletter)

LÉ LYS
créations florales

Ouvert du lundi au samedi
De 9h à 12h et de 14h à 18h30
Dimanche de 10h à 12h30
Fermé le lundi matin & mercredi après-midi

Rue du 5 septembre 1 – 6747 Saint-Léger
063/ 67 67 05



Ma Cuisine (30) Créations PECHON

www.macuisine-creations.com
pechon.ma.cuisine@skynet.be

Ma Cuisine s.p.r.l. - Créations PECHON
Rue d'Arlon, 62 - B6747 SAINT-LEGER
Tél. : 063/24 00 34 - Fax : 063/24 00 35

Heures d'ouverture :
lundi - mercredi de 13h30 à 18h30
mardi - jeudi et vendredi de 10h00 à 18h30
samedi sur RENDEZ-VOUS



les petits gourmands

Traiteur Manuel Migeaux
40b faubourg d'Arival - 6760 VIRTON
0494 65 25 93 facebook les petits gourmands
lespetitsgourmands.manuelmigeaux@yahoo.be

Livraison de repas à domicile entre 11h et 12h15
du lundi au vendredi sur les communes de St Léger et Virton.
Service traiteur et livraison à domicile
également en semaine et le week-end
pour petits et grands groupes midi et soir.
Contactez-nous au **0494 65 25 93**



Chauffage
Sanitaire
Energies renouvelables

JOSY GONRY SPRL

Rue des Paquis, 25c
6769 HOUDRIGNY
Tél. 063/57 96 44
Fax 063/57 16 07

ets.gonry@skynet.be
www.josygonry.be

SPRL GARAGE DU CENTRE

14, RUE D'ARLON - 6747 SAINT-LEGER
Tél et fax : 063 23 96 47

Vente et réparation toutes marques



Partenaire du Groupe Crucifix

CITROËN

Editeur responsable : Alain Rongvaux, Bourgmestre de Saint-Léger – Réalisation sprl Regifo Edition – 5070 Fosses-la-Ville – Tél. 071/74.01.37 – Fax 071/71.15.76 – Email : info@regifo.be - Votre conseiller en communication – Monsieur Roland CROSSET – Tél : 087 / 267 886